

Compte-rendu réunion conseil municipal du samedi 1^{er} avril 2017 à 10h 00

Convocation du 24 février 2017

Absentes excusées : Isabelle Gager et Isabelle Simonneau.

Secrétaire de séance : Olivier Méhats.

Les comptes 2016 de la commune tant en fonctionnement qu'en investissement étant en accord avec ceux du Trésor Public, le **compte de gestion 2016** est accepté à l'unanimité des membres présents.

Le **compte administratif 2016** présenté par Olivier Méhats 1^{er} adjoint fait apparaître un excédent de résultat sur l'exercice 2016 de 57 225,23 € en fonctionnement et de 65 438,61 € en investissement auxquels s'ajoutent 229 409,65 € de report antérieurs en fonctionnement et 53 510,51 € en investissement.

Le compte administratif est accepté à l'unanimité des membres présents.

Après avoir rappelé le mode de calcul des **taxes locales** suite à fusion des deux communautés de communes et passage à la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents arrête pour 2017 les taux suivants :

TH = 11,62 %
FB = 14,59 %
FNB = 54,58%

ce qui donne un produit nécessaire à l'équilibre du budget de 71 027 € étant entendu que sur ce montant 2 392,00 € seront retirés pour être versés à la communauté de communes.

Par ailleurs les taux de la communauté de communes baissant, l'appel d'imposition 2017 doit rester identique à celui de 2016.

Après présentation et discussion le **budget 2017** est accepté, à l'unanimité des membres présents, pour la somme de 492 615,88 € en fonctionnement dont 22 130 € en dépenses imprévues et 395 845,53 € en investissement dont 19 673,09 € en dépenses imprévues.

L'excédent de fonctionnement viré en recettes d'investissement est de 258 896,41 €.

Le montant de remboursement des emprunts pour l'exercice 2017 est de 34 056 € (capital + intérêts).

Sont acceptés les devis concernant d'une part l'aménagement des abords du loyer mairie pour la somme de 2 588,40 € ttc (Entr. DUBERGEY) et d'autre part la fourniture, livraison et pose d'une cuisine pour ce même loyer pour un montant 5 000 € (IKEA).

L'étude demandée au cabinet AZIMUT concernant les travaux d'**entretien voirie** 2017 dans le cadre du marché pour le groupement de communes est acceptée pour une somme estimée à 14 099,40 € ttc. Appel d'offres à suivre.

Suite aux demandes d'**aliénation** par des riverains des **chemins ruraux** n° 19 dit de Naudinot dans sa totalité et n° 25 dit de La Font dans sa totalité il est décidé, à l'unanimité des membres présents, d'émettre un avis favorable pour ces deux demandes et de charger le maire de la mise en place de la procédure administrative réglementaire à cet effet.

Il est fait part de l'avis favorable de la commission de sécurité concernant le permis de construire relatif à l'aménagement du château de Mahourat.

Les sondages effectués sur le terrain devant servir à l'extension du cimetière ont montré que la possibilité de fouille est de 2, 00 mètres.

Concernant la restauration de l'Eglise -2° tranche - un courrier a été envoyé au cabinet d'architectes pour leur demander de rectifier l'erreur portée sur le dossier (drainage) et accélérer la mise en place de cette opération qui a tendance à traîner.

La demande d'intervention d'une troupe d'improvisation théâtrale durant la fête du lavoir n'est pas acceptée puisqu'il est établi que cette manifestation est une journée de rencontre et d'échange entre pétrusquains.

La séance est levée à 12h 25.